



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-108

FINANCES

9 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 30 novembre 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villerson), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

CARPF : Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

9 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget annexe du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer de 2022.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	Libellé	Base Nouveaux crédits BP 2021	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	Frais d'études	251 156,00 €	62 700,00 €
2051	Concessions, droits similaires	8 000,00 €	2 000,00 €
Total chapitre 20		259 156,00 €	64 700,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	2 100,00 €	500,00 €
Total chapitre 21		2 100,00 €	500,00 €
Total Général			65 200,00 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Considérant la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

FINANCES

9 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget annexe SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer 2022, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- Et précise que** les crédits ouverts seront inscrits au budget du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer 2022.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 21/12/2021
Affichée le : 24/12/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.